Exclusion de Jean et Loïc – « J'avais envie de partir … ça a accéléré le truc » (Jean, 16 ans)

Au début d'un cours bruyant, un lundi, en première heure, Jean et Loïc, deux élèves de « seconde Maintenance des Matériels », arrivent en retard, parlent fort et n'ont pas leurs affaires. Ils sont exclus par leur professeure. Celle-ci les envoie au bureau de la vie scolaire et leur donne une feuille avec les exercices du cours à réaliser, seuls, en étude.

Jean et Loïc, dans un premier temps, acceptent l'exclusion. Suite à l'intervention qu'il juge virulente d'une Conseillère Principale d'Education, l'envie de Jean de quitter l'établissement, se renforce. Loïc de son côté trouve que la CPE « exagère ».

Pour la professeure, il s'agit d'un « mini incident ». Elle ne sait pas si les parents des exclus seront au courant : elle s'en remet au travail des Assistants d'Education et surtout des CPE qui gèrent les exclusions de cours.

Les élèves témoins de l'exclusion de Jean et Loïc, en classe, portent un regard contrasté sur la situation : pour certains elle est exagérée alors que d'autres comprennent que l'enseignante ait exclu les élèves.

Mme Sabatier, l'enseignante de Jean et Loïc 2
Présentation 2
Paroles de l'enseignante 2
Jean, un des deux élèves exclus 3
Présentation 3
Paroles de Jean 3
Loïc, un des deux élèves exclus 4
Présentation 4
Paroles de Loïc 4
Elèves-témoins de l'exclusion 5
Présentation 5
Paroles de Colin 5
Paroles d'Arthur 5
Analyses collectives par l'équipe de chercheurs 6
Punition, sanction et éducation 6
Entre la classe et la « vie scolaire » : interroger la division du travail éducatif 7
Exclusion et décrochage 7
Pour aller plus loin : bibliographie 8

Mme Sabatier, l'enseignante de Jean et Loïc[1]

Présentation

Cette professeure explique avoir exclu Jean et Loïc parce qu'ils n'avaient pas leurs travaux, leur matériel et, de plus, ils étaient bruyants. Elle précise avoir averti les élèves, au préalable, de ces motifs entrainant une exclusion. Elle justifie cette double exclusion par le besoin de « démocratie dans la classe : on ne peut pas être la personne qui parle tout le temps dans la classe, il faut partager la parole, être plus attentif à l'ambiance de classe, que ce soit assez calme et serein pour tout le monde, pour pouvoir se concentrer et travailler ». Au moment de l'exclusion, elle précise aux deux élèves que, malheureusement, ils ne pourront pas profiter de l'interaction qu'il y en salle de classe : chaque élève exclu ayant à réaliser seul, en étude, le travail réalisé collectivement, simultanément, en cours. Ce travail écrit est censé lui être restitué « 5 min » avant la fin de l'heure de cours. La professeure pense que seule l'équipe pédagogique est au courant de ces exclusions, mais pas les parents. Pour cette professeure, il s'agit d'un « petit » ou « mini incident », « du ponctuel, pour se recadrer ».

Paroles de l'enseignante

Alors, si mes souvenirs sont bons, c'est à dire que j'ai pas encore mis sur l'ENT, mais pour Jean et Loïc, c'est parce qu'ils n'avaient pas leurs travaux, donc ils n'avaient pas non plus la feuille, c'est-à-dire le polycopié sur lequel on avait noté des choses.
Donc ils n'avaient pas leur matériel, on va dire.
Et si on a oublié le matériel, donc, en définitive, on vient en classe, les mains dans les poches.
Je leur ai dit « Vous allez dans la salle d'étude, vous faîtes le travail et vous revenez cinq minutes avant la fin du cours et j'évaluerai les questions. Et je leur ai dit « C'est dommage parce, quand même, vous allez pas profiter de l'interaction qu'il y aura ».
Alors comment je leur justifie ça, c'est ce besoin de démocratie dans la classe, c'est que, on peut pas être la personne qui est tout le temps en train de parler, il faut partager la parole et surtout être un peu plus attentif, à ce que justement, à cette ambiance de classe, que ce soit assez calme et assez serein pour tout le monde, pour pouvoir se concentrer et travailler quoi.
Je leur ai dit que ça allait être comme ça, ils sont prévenus à l'avance. J'essaie d'être sur du ponctuel, pouf, ils vont en salle d'étude, ils reviennent, tac tac, c'est bon, on s'est recadré et c'est bon.
En fait, s'il y a une exclusion temporaire, comme ça, on est censé le signaler à la « vie scolaire ». Du coup, on peut envoyer un élève à la salle d'étude, il est accueilli par un assistant d'éducation. Et puis, une fois qu'il y a eu ce petit incident, on le consigne sur l'ENT.
L'équipe est au courant, il n'y a pas de conséquences au-delà de ça. Le jour où on fait le Conseil, on sait combien de fois l'élève a été, justement, on sait combien de fois il y a eu d'incidents pour chaque élève et du coup, ça nous aide aussi à cerner le jeune, pour voir comment faire, réfléchir après à d'autres solutions.
Je ne pense pas que les parents soient au courant, non je ne pense pas, je pense que c'est vraiment pour nous ça. Parce que, on va dire que les parents, ils n'y vont pas forcément, ils sont occupés, ils ont pas le temps d'aller voir plus que ça, je dirais, tout ce qui se passe sur l'ENT.
Là, il faudra poser la question à la CPE. C'est possible, qu'ils y aient accès, je sais pas. Sur ce mini incident, en tout cas, si c'est visible de la part des parents, ça je sais pas. Les élèves doivent pouvoir le voir, donc je dirais que les parents doivent pouvoir aussi., effectivement, peut être. Mais enfin, nous on le signale à la CPE. Moi, j'envoie le courrier, ensuite la CPE, elle sait.

[1] Une partie des propos de l'enseignante, Madame Sabatier, est commune aux cas Jean/Loïc et Tom1. Il s'agit en effet de la même enseignante. De ce fait, au cours des entretiens, au-delà des spécificités relatives à chaque cas, elle a évoqué de manière plus générale les situations d'exclusion auxquelles elle est confrontée. Nous avons fait le choix de dupliquer ces propos

Jean, un des deux élèves exclus

Présentation

Jean rapporte qu'une professeure l'a exclu, en même temps que Loïc, car il n'avait pas ses affaires pour travailler. Jean, dans un premier temps, accepte l'exclusion qui se fait de manière relativement discrète. Ils se déplace au bureau de la vie scolaire où la CPE l'interpelle d'une manière qu'il juge virulente. Il trouve que la CPE abuse de son pouvoir. Suite à l'intervention de la CPE, l'envie de Jean de quitter l'établissement, pour partir en apprentissage, se renforce.

Paroles de Jean

Au tout début du cours, je suis arrivé, j'ai posé mon sac sur la table, la prof a commencé à faire son cours, elle a vu que j'avais pas mes affaires et elle m'a dit « Dehors ». Ben moi, j'étais plutôt content, en gros, elle m'a dit « T'es exclu ». J'étais content parce que j'avais plus trop envie d'aller en cours et j'ai pas fait l'arrogant, j'ai pris mes affaires et je suis sorti.

J'ai appelé chez moi, avant que le lycée prévienne, parce que je préfère faire ça, qu'elle se fasse prévenir par moi avant, ma mère. On est sorti, tous les deux, Loïc et moi, on est allé à la "vie scolaire" et la surveillante nous a accueillis et c'est là que la CPE est rentrée.
Elle m'a dit « Je vais appeler tes parents, donc tu restes là. » Elle a mis ma mère sur haut-parleurs, donc elle a commencé à lui parler. Ma mère elle était en colère elle se laissait faire, quoi. Et la CPE, elle a juste dit les choses de façon un peu arrogante, comme si elle abusait de son pouvoir un peu. Comme si « je suis la CPE, donc je fais comme je veux ». Ça, on pourra jamais changer.

Suite à ça, j'ai cherché un patron et la semaine prochaine, je suis en apprentissage. C'est dès le début de l'année que j'avais envie de partir, c'est pas l'exclusion qui a fait changer quelque chose parce que voilà, c'est juste quand j'étais dans le bureau avec la CPE, je me suis dit, il faut que je me bouge à trouver un patron et vite. Et ça a accéléré le truc. Je me suis dit, tiens, la CPE croit pas que je veux partir, ben si, la preuve. Parce qu'elle faisait que dire, ça fait plusieurs semaines, à chaque fois qu'elle me voyait, elle disait « Et ben alors, tu pars pas encore ? Tu trouves pas de patron ? ».

La prof l'a pas encore écrit, sur Pronote, c'est qu'elle l'écrira jamais parce que si elle l'écrit pas de suite, elle peut pas. En fait c'est pas elle qui doit le faire, elle doit le dire à la « vie scolaire » qui doit le faire. En fait si elle dit maintenant, par exemple, aujourd'hui, que la semaine dernière, j'ai été exclu à la Vie scolaire, ils vont dire « C'est trop tard, on a pas le temps de faire ça, alors que c'est passé ». Elle est tête en l'air cette prof.

Bon alors c'est pas exceptionnel, il y a presque tous les élèves de ma classe qui se sont fait exclure dans leur vie. Je m'étais pas fait virer depuis la fin de la troisième, donc voilà ça peut arriver comme ça, ça peut arriver trois fois dans la journée, ou même zéro fois en une année. Ça dépend du comportement de l'élève, du prof, de la circonstance, du temps, et voilà quoi ! Ça tourne sur tout le monde.

Loïc, un des deux élèves exclus

Présentation

Loïc rapporte que la professeure l'a exclu car Jean et lui sont arrivés en retard au lycée, sans leurs affaires et parce qu'ils faisaient du bruit. Loïc trouve cette exclusion « normale ». Il l'accepte donc mais trouve que, à la « vie scolaire », la CPE « exagère et leur crie dessus comme à son habitude. Il précise que, contrairement à lui qui est parti en étude, Jean a passé une heure dans le bureau avec la CPE. Loïc rend à la professeure, en fin de cours, les exercices qu'il a réalisés en étude et la professeure le remercie. Il reconnait que dans sa classe il y a des élèves « perturbateurs » mais il pense que sa section, les MM (Maintenance Matériel), est particulièrement stigmatisée.

Paroles de Loïc

C'était vingt minutes après le début du cours, je crois. Peut-être un peu moins, quinze. La prof avait commencé, parce que le bus était en retard, ce lundi matin.
Jean et moi, on s'est installé vite, pour pas faire trop de bruit. La prof nous a dit de sortir nos affaires, moi, j'en avais pas … du coup j'ai dit que j'avais pas mon cahier, j'avais pas de feuille non plus, du coup, j'ai demandé une feuille à mes collègues. Je me suis dit, il y a quelqu'un pour me dépanner, et du coup, le temps que je demande une feuille, la prof a vu que j'avais pas mes affaires, et du coup, elle m'a exclu. Normal, elle nous dit de sortir nos affaires. Je lui dis que j'ai pas les affaires, elle me dit de sortir une feuille, j'avais pas de feuille. Du coup, elle nous a exclus. Enfin, moi, et après Jean. La prof a dit « Bon, ben, vous allez dehors, en étude ». Elle était calme, assez calme. Elle nous a donné une feuille d'exercices à faire, il fallait que je fasse deux exercices tout seul en étude, et il fallait que je lui ramène à la fin de l'heure. Mais voilà, j'étais pas... je trouvais ça normal, quoi, j'avais pas mes affaires. Ben, je me suis levé et ensuite je suis parti.
Du coup on passe par le bureau de la vie scolaire pour dire au surveillant qu'on est exclu et après, on va en étude pour faire notre travail. On s'est fait engueuler par la CPE, qui était dans le bureau des surveillants. Et après, je suis allé en salle d'étude. Moi, la CPE m'a dit « Est-ce que t'as oublié ton téléphone ? », j'ai dit « Non » et du coup alors elle me dit « Ben pourquoi t'oublies tes affaires ? » C'est tout et après, elle m'a dit d'aller en étude. Elle m'a un peu énervé parce que les cahiers on les voit pas forcément quand ils sont rangés, le téléphone, je le mets à charger, il est face à moi, et puis voilà.
J'ai fait les exercices que la prof elle avait demandé de faire. Et quand ça a sonné, je suis allé lui rendre et voilà. La professeure m'a dit tranquillement « Merci, c'est bien » et après c'était bon.
Le fait que dès l'instant où on fait quelque chose, faut tout de suite qu'on monte le ton, qu'on appelle les parents parce que ça va pas. Enfin ça va jamais, avec cette CPE. Surtout pour Jean, il y a toujours quelque chose. Tous les jours, il a des convocations dans son bureau. Alors, par exemple, elle le convoque l'après-midi et le matin, il a rien fait, mais elle le convoque quand même, comme si elle aimait ça nous engueuler. Ce qui m'énerve, moi, j'ai l'impression que c'est pour nous gueuler dessus, je sais pas, on est là toute la semaine, se faire engueuler dessus tout le temps c'est pas agréable. Oui, elle exagère, enfin dès l'instant qu'on fait quelque chose, même si on se bouscule un peu pour rigoler, on se donne un petit coup d'épaule, voilà tout de suite « Viens dans mon bureau, nananinananana ». C'est exagéré. Voilà, pas de suite monter dans les tours, on peut le dire avant, quoi, des fois ça passe mieux. La CPE elle pourrait dire « T'essaies de ne pas le reproduire ». On fait pas exprès quoi. Elle agit comme si on a fait un meurtre.
Les premières, ils nous disent « Vous allez voir, c'est tout le temps les classes de maintenance des matériels qui prennent ». En fait, on s'en rend vite compte quand on voit les autres classes, quand ils font quelque chose, on les engueule pas, tandis que nous de suite, on monte dans les tours. Déjà à la rentrée, la CPE nous a bien fait comprendre qu'on allait en prendre plein la vue cette année, parce qu'elle nous a dit « Vous avez l'air d'une classe très agitée. Vous avez l'air d'une classe perturbatrice, donc je vais m'occuper de votre cas cette année ».

Elèves-témoins de l’exclusion

Présentation

Pour Colin, élève témoin de la situation, cette exclusion est « un peu trop forte ». Arthur, autre témoin, comprend que la professeure ait exclu de cours Jean et Loïc. Arthur, de plus, pense que la professeure, en excluant Jean et Loïc, voulait « avertir » les autres élèves.

Paroles de Colin

La professeure pense qu’on on ne peut pas faire cours si tout le monde n'a pas le matériel. Alors qu’on peut se prêter le matériel. Voilà Jean, il avait pas son manuel au dernier cours, voilà, … c'est un oubli mais ça peut arriver à tout le monde d'oublier des choses. Au début, j'ai pas compris pourquoi Jean et Loïc ils allaient en étude, enfin ils ont pas dérangé le cours, OK ils ont pas le matériel ou le devoir, mais au pire, ils suivent avec un copain, ça dérange pas le cours. Sur le coup j'ai pas compris pourquoi elle les avait exclus, j’en voyais pas vraiment l'intérêt.

Cette exclusion c'est peut-être un peu trop fort. Pour moi, à la limite tu mets une punition, je sais pas une heure de colle, ou un truc comme ça, mais grand max comme ça la prochaine fois, tu fais ton devoir mais si t'as pas fait ton devoir et qu'au final tu vas en étude et que tu suis pas le cours, ben genre le prochain, tu vas pas le comprendre s'il y a des trucs à faire, ou si il y a un devoir à faire. Oui, donc pour un travail non fait, l'exclusion je pense que c'est pas la bonne manière.
En fait dans ce lycée, j'ai l'impression pour certains profs que l'exclusion c’est le seul moyen. Mais je pense pas être le seul à être surpris que la prof envoie des élèves pour non travail ou oubli de matériel, en étude. En fait on sait pas trop ce qui s’y passe, c’est « flou ». Moi je trouve ça un peu trop fort. Il y en a qui s'en foutent mais parce qu'ils ont leur manuel mais moi, ça m'a un peu... J'ai trouvé ça un peu bizarre. Après chaque prof a sa manière et on peut pas tout le temps approuver. Et dans l'ensemble, le lycée c'est ça.

Paroles d’Arthur

Alors premier cours, premier cours de la semaine, on monte, et souvent, le premier cours, il est assez bruyant parce qu'on se retrouve tous, donc il est assez bruyant. Je crois qu'il fallait faire des exercices, je me rappelle plus très bien mais, soit Jean et Loïc les avaient pas fait, soit ils faisaient du bruit, et ils se sont fait exclure, je crois, parce qu'ils ont parlé fort et tout ça, ils ont fait du bruit. Et du coup, ils ont été exclus de cours. Quand la prof a commencé à hausser le ton, tout le monde a arrêté de parler donc on regardait la scène. La professeure a dit « Allez à la vie scolaire et vous faites le travail en étude ». Et des questions qu'il fallait faire. Et à la fin du cours, elle les a ramassés, je crois qu'elle les a notés pour...je sais plus....
Quand Jean et Loïc sont partis, on sait pas trop ce qui se passe après pour eux… En cours, il y a eu énormément de bruit. Le cours s'est passé normalement. J'étais pas forcément choqué mais enfin, je ne sais pas comment le décrire, mais j'étais un peu choqué parce que, enfin, c'est pas tous les jours qu'il y a quelqu'un qui se fait exclure de cours. Mais après voilà, je crois que c'était la première exclusion de l'année, donc ça nous a tous fait quelque chose. Du coup, on s'est arrêté de parler, et du coup ils sont partis et on a parlé un peu sur eux.
L'enseignante cherche à les virer de cours, pour le coup, pour mieux travailler, enfin pour pouvoir travailler, enfin pour pouvoir faire son cours normalement, sans forcément énormément de chahut, même s'il y en a toujours. Elle cherche à nous dire, nous avertir « Faites attention, sinon vous allez être exclus de cours ». Donc il fallait se tenir un peu à carreau. C'était son intention, elle nous l'a pas dit mais c'était son intention.

Et je me suis dit : « Il faut pas que je fasse ça, si je veux pas être exclu du cours, faut pas que je parle à voix haute et tout ça, c'est un peu normal quand même. Ils ont un peu joué, enfin ils ont joué, ils ont un peu cherché ».

Analyses collectives par l'équipe de chercheurs[2]

Punition, sanction et éducation

Dans le cas de la double-exclusion de Jean et Loïc, l'enseignante, selon ses propos, prend cette décision pour assurer la continuité des activités de la classe. Pour elle, l'exclusion est justifiée par des comportements (retard, travail non réalisé, bruit) inadaptés au bon « fonctionnement » de son cours. L'exclusion est discrète : pour la professeure, il s'agit d'un « mini incident », aussi certains élèves témoins ne s'en souviennent même pas.

L'exclusion est majoritairement acceptée par les élèves (exclus ou témoins) avec lesquels nous nous sommes entretenus. Cette exclusion renvoie à des "règles-normes" co-construites de façon plus ou moins explicites dans le cadre des cours entre cette professeure et « ses » élèves. Selon P. Charaudeau (1993), ces règles-normes « résultent du phénomène de régulation des échanges du quotidien, régulation qui finit par instaurer des pratiques dans lesquelles se reconnaissent les membres d'une même communauté culturelle ».

Les deux élèves exclus sont pris en charge dans le cadre d'un dispositif, prévu à cet effet (conformément au texte institutionnel sur les exclusions ponctuelles de cours), afin d'assurer la "continuité de la surveillance". Ils vont au bureau de la vie scolaire où une Assistante d'éducation les accueille, puis la Conseillère principale d'éducation, haussant le ton, les réprimande fortement.

Loïc trouve que la CPE « exagère » : « Comme si on a fait un meurtre », « J'ai l'impression que c'est pour nous gueuler dessus ». Jean trouve que la CPE « dit des choses de façon un peu arrogante, comme si elle abusait de son pouvoir ». Le fait que la CPE « monte le ton », comme l'exprime un exclu, peut être interrogé : ainsi, sur son site, P. Meirieu développe le fait que « la sanction doit s'accompagner de cette retenue essentielle qui laisse apparaître suffisamment de doute pour donner une chance à l'autre, pour qu'il ne se sente pas la victime injuste d'une sombre vengeance ».

Pour la professeure, les causes de cette double-exclusion et les propos tenus en cours sont centrés sur des comportements, reconnus comme non appropriés par elle et les élèves de cette classe. Par contre, pour la CPE, le traitement de cette double exclusion, étant peu centré sur des comportements jugés inadaptés, l'amène, à se positionner plutôt en tant qu'adulte et non en sa qualité de CPE et voire à attaquer la « personne » des élèves, du moins le perçoivent-ils ainsi.

La CPE, en référence à ses missions aurait pu permettre aux élèves exclus de se référer à des règles-lois (comme le Règlement intérieur de l'établissement ou le Code de l'éducation, tel l'article L. 912-1). En ce sens, pour approfondir cette question de la punition, E. Prairat (1999, 2009) propose la notion de « sanction éducative », il développe le fait qu'il faut sanctionner « avec justice et justesse » en référence à des lois ou règles connues de tous.

[2] Julie Blanc, Rémi Bonasio, Bruno Fondeville, Gwenaël Lefeuvre, Audrey Murillo, Nadine Pairis, Nicole Raybaud-Patin, Hélène Veyrac

Entre la classe et la « vie scolaire » : interroger la division du travail éducatif

Un élément parait manifeste dans ce cas d'exclusion : il s'agit de la différence de traitement (et du même coup du vécu des acteurs) entre la classe et la « vie scolaire ».

En classe, l'exclusion de Jean et Loïc apparait comme une pratique de régulation d'un désordre ordinaire perçu par l'enseignante : l'oubli du matériel par ces élèves qui par ailleurs lui paraissent bruyants. Les deux élèves acceptent globalement cette exclusion et se déplacent vers le bureau de la vie scolaire sans opposition. Le vécu des différents protagonistes sur cette situation ne fait pas ressortir de difficulté spécifique et renvoie même à une forme de banalisation de l'exclusion. Au bureau de la vie scolaire, la situation est plus tendue : les élèves se font réprimander par la Conseillère principale d'éducation, qui, selon eux « exagère ».

Au-delà de l'appréciation que l'on peut porter sur les interventions de l'enseignante et de la CPE dans leurs espaces respectifs, cette différence de traitement interroge la division du travail éducatif (Bois et Jacquot, 2022) entre l'enseignante et la CPE. L'enseignante semble prioriser les conditions de son enseignement (qui passe par avoir son matériel pour travailler) et renvoie à la « vie scolaire » le soin de réguler le problème et de prendre en compte les dimensions plus éducatives du travail. On est ici proche de la délégation du « sale boulot » (Hughes, 1996) à la « vie scolaire », qui peut, pour parti, expliquer la réaction vive de la CPE et le peu d'estime que les élèves accordent à cette dernière.

Exclusion et décrochage

Le traitement de la situation d'exclusion favorise chez Jean un processus de décrochage, à l'instar de ce que Julien Garric (2024) a déjà mis en évidence dans ses travaux. La réaction de la CPE le conforte dans son envie de partir de l'établissement et d'entrer en apprentissage. Il s'agit là, selon lui, d'une longue série d'interpellations de la CPE à son encontre qu'il semble ne plus supporter et dont on peut supposer qu'elle contient une part de stigmatisation de Jean par la CPE.

Il parait cependant important, pour bien comprendre le processus de décrochage, de ne pas se focaliser sur la relation entre ces deux individus. En effet, c'est bien, pour partie, de l'exclusion de la classe que découlent les évènements à la « vie scolaire » et par conséquent la difficulté de Jean.

On mesure ici comment des actes de régulation des désordres en classe, comme l'exclusion ponctuelle, qui peuvent paraitre anodins (y compris aux élèves d'ailleurs), peuvent avoir de lourdes conséquences. Bien sûr, on ne peut pas imputer le décrochage de Jean à cette unique exclusion mais on peut toutefois mesurer à quel point elle vient amplifier ce processus déjà à l'œuvre chez cet élève.

Pour aller plus loin : bibliographie

Bois, G. et Jacquot, L. (2022) « L'autre travail éducatif. Personnels non enseignants et division du travail », La nouvelle revue du travail [En ligne], 20 | 2022, consulté le 24 juin 2024. URL : http://journals.openedition.org/nrt/11305 ; DOI : https://doi.org/10.4000/nrt.11305

Charaudeau, P. (1993) "Le contrat de communication dans la situation classe", in Inter-Actions, J.F. Halté, Editions de l'Université de Metz.

Garric, J. (2024) *La fabrique quotidienne du décrochage. Aux portes de la classe*, Paris, PUF.

Hughes E. C. (1996) Le regard sociologique. Essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

Meirieu, P. site : https://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/sanction.htm

Prairat, E. (2009). Ce que sanctionner veut dire. Les Cahiers Dynamiques, 45(3), p. 4-9. https://doi.org/10.3917/lcd.045.0004

Prairat, E. (1999). Penser la sanction. Revue Française de Pédagogie, 127, p. 107-117, Lyon, ENS